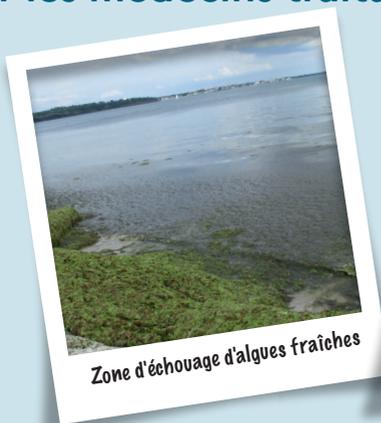


# ALGUES VERTES

## Conduite à tenir

pour les médecins traitants/services d'urgences



### En période d'échouages d'algues vertes, je reçois un patient en consultation qui présente des signes irritatifs

Irritation des yeux, troubles de la vision, toux, gêne respiratoire ou augmentation de la gêne respiratoire sur un terrain à risque, crises d'asthme, nausées, maux de tête, démangeaisons, ...



**Je caractérise  
le ou les symptômes**



### **JE CONSTATE ÉVENTUELLEMENT LES LÉSIONS IRRITATIVES**

au niveau des muqueuses concernées

### **JE RECHERCHE LE(S) CONTEXTE(S) DE SURVENUE**

Activité physique, date de début des symptômes, durée, réversibilité, variabilité des symptômes (au cours de la journée, fonction de l'éloignement d'une zone, ...)



## Je recherche une possible situation d'exposition à l'H2S

### FRÉQUENTATION D'UNE ZONE LITTORALE IMPACTÉE

par l'échouage d'algues vertes, en faisant préciser les lieux fréquentés et dates et heures

### HABITATION À PROXIMITÉ

d'une zone à risque ou interdite

### FRÉQUENTATION D'UNE ZONE FAISANT PARTIE DU RÉSEAU DE SURVEILLANCE

par capteurs. (Les médecins peuvent consulter les données H2S mesurées dans ces zones via le site Air Breizh...)



## En cas de suspicion d'exposition H2S

### POUR LES SITUATIONS D'EXPOSITION AIGÛE,

je contacte le Centre antipoison et de toxicovigilance d'Angers (CAPTV) au **02 41 48 21 21** en présence du patient pour un avis spécialisé.

### POUR LES SITUATIONS D'EXPOSITION CHRONIQUE

Après 1<sup>er</sup> bilan étiologique non conclusif), j'oriente mon patient vers le Centre de consultation des pathologies professionnelles et environnementales (CPPE) de Rennes pour une consultation spécialisée (secrétariat : **02 99 28 24 44**).



### POUR LES CAS GRAVES (SAMU, URGENCES)

Après appel au CAPTV au 02 41 48 21 21, je réalise dès que possible les prélèvements conservatoires sur sang et urines pour envoi dans un laboratoire compétent selon la procédure indiquée en annexe.